

Jugement en appel sur la révocation de Yann Le Merrer

Pas de révocation pour Yann ! Stop à l'acharnement !

Le 23 mai 2017, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulait la révocation de notre camarade Yann Lemerrer, militant de Sud Poste 92.

Pour rappel, car cette affaire remonte maintenant à 4 ans, Yann s'était vu notifier, en janvier 2015, sa révocation par huissier de justice. Une révocation sous des prétextes fallacieux (entre autres : "intrusions répétées" dans des établissements de La Poste, "prises de paroles non autorisées", "refus de quitter les locaux"). En fait c'est le syndicalisme qui vise à étendre les grèves, à les coordonner qui est attaqué. Cette révocation pour fait syndical est la première depuis les années 50.

Le hic, c'est que la justice a donné raison à notre camarade. Un camouflet insupportable pour les dirigeants de La Poste. Ces derniers ont donc, comme à chaque fois qu'ils perdent devant un tribunal, fait appel. En même temps, dans la même logique d'acharnement, si La Poste a été obligée de réintégrer Yann, elle ne lui a pas donné d'affectation, soi-disant pour la bonne tenue du service !

L'enjeu du 7 février, date du jugement en appel, est de taille : si la Chambre d'appel du Tribunal administratif de Versailles venait à rendre une décision défavorable, Yann serait de nouveau révoqué. Ce serait une injustice de plus. Nous ne devons pas laisser faire.

Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui ont à cœur de défendre les libertés syndicales, le droit de grève, les droits démocratiques élémentaires, à venir au rassemblement appelé par la Fédération Sud PTT et Sud Poste 92.



Rassemblement jeudi 7 février 8h45 devant le tribunal de Versailles (2, esplanade Grand Siècle)

Sud
Solidaires

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envergues 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires